

Le suivi en studio NET (Niveau Élevé de Tolérance) : **une option nécessaire**

3 petits articles parus en 2020 dans :

Perspectives, Publication de la CLES (Commission Latine d'Education Sociale),

No 11, juin 2020 (Arthur et Emilie)

No 10, décembre 2019 (Louïse)

Suivi NET (Niveau Élevé de Tolérance)

Cet acronyme a été choisi pour définir de manière positive ce qui est généralement nommé « bas seuil ». Cela peut autant signifier un suivi ambulatoire NET qu'un studio NET ou d'autres formes d'accompagnement.

Le principe est que le milieu institutionnel est pour certains enfant plus risqué qu'un suivi NET, le but n'est pas le risque zéro, qui n'existe à notre sens pas, mais la minimalisation du risque.

La Fondation Borel a développé durant plusieurs années ce genre de prestations, qui constituent souvent des démarches expérimentales et ont toujours fait l'objet d'un consensus incluant les jeunes, les familles, l'institution, l'IPE et le juge, civil ou pénal selon les cas.

Arthur, un studio pénal

Arthur est un garçon de 16 ans. Depuis l'âge de 12 - 13 ans, il présente des difficultés comportementales dans un contexte familial compliqué : violence physique à l'encontre de sa maman et de la fratrie (le père est parti depuis longtemps), divers comportements prédélinquants, plusieurs interventions policières à domicile, un placement d'urgence qui ne dure pas en raison de fugues systématiques, une hospitalisation, puis une demande de placement à la Fondation Borel à Dombresson à l'âge de presque 14 ans. Mais les difficultés perdurent, empêchant la vie dans un contexte éducatif. Nous mettons donc en place un suivi NET (Niveau Élevé de Tolérance), qui permet un accompagnement et un maintien du lien, mais sans conduire à un changement comportemental important. Les problèmes de violences, de consommation, d'actes délictueux se poursuivent et placent les autorités devant une difficulté importante : recourir à un placement en milieu fermé est certes possible, mais Arthur est très

jeune. Malgré cela, l'APEA décide de placer le jeune homme dans une structure extracantonale, où il ne passera en définitive que quelques jours, fuguant notamment à l'étranger durant plusieurs semaines. Au sortir d'une énième situation, le placement ayant été repris par la juge pénale des mineur·e·s, celle-ci devant trouver une réponse suite à de nouveaux et nombreux délits, la décision de placement en studio NET pénal est prise (art 13, 14, 15 DPmin et 29PPmin). Ce projet est en fait la seule proposition que notre Fondation peut assumer : sortir le jeune de son milieu familial non pour l'en couper, mais au contraire pour permettre à ces relations intrafamiliales de se vivre autrement, positivement, ceci en plaçant Arthur dans un studio. Là, il est accompagné par deux éducatrices et l'ensemble du réseau institutionnel (aide pour des stages, création d'un projet, réseaux réguliers, suivi thérapeutique notamment). À ce moment-là, Arthur n'a pas encore 16 ans. Depuis, il ne fait pas "tout juste" bien sûr, mais la situation familiale s'est grandement détendue. La vie au studio se déroule toutefois avec certaines difficultés nous conduisant à lui demander de chercher lui-même un autre studio, car le propriétaire ne veut pas continuer de le lui louer (il a eu d'autres jeunes en difficultés auparavant). Notre idée est de rendre Arthur davantage acteur de son projet, d'autant que désormais, il est demandeur de ce suivi par notre Fondation. Tous les feux ne sont pas au vert, mais il y a un changement...peut-être un vrai changement, de type 2 (Bateson). Rien n'est gagné pour Arthur, mais il a pris une direction nouvelle, le projet de studio a permis de ne pas faire toujours "plus de la même chose", et de ne pas ajouter de la violence à une situation en soit dramatique. Cela n'ajoute pas de nouvelle injustice (C. Ducommun-Nagy) dans son vécu et lui permettra peut-être de commencer à penser un avenir. À suivre...

Emilie, un studio virtuel

Emilie a 10 ans lorsqu'elle est admise à la Fondation Borel. Elle a grandi avec des parents séparés et a vécu soit pour un parent soit pour l'autre, mais rarement si ce n'est jamais dans une relation positive partagée. Un travail avec la famille permet une belle évolution d'Emilie qui, après quelques années, quittera peu à peu notre fondation pour retourner vivre chez sa maman, suivie notamment par 3 éducateurs afin de favoriser un équilibre relationnel "père-mère-enfant". En peu de temps cependant, cet équilibre se rompt et Emilie coupera tout lien avec son père pour vivre chez sa mère, tout en réussissant relativement bien son parcours scolaire. Nous allons nous retirer lorsqu'Emilie rencontre un jeune homme majeur et entretient une relation qui peut être qualifiée de relation d'emprise : elle rompt les relations avec sa mère, vit chez ce jeune homme, quitte son école, se coupe de son milieu d'amis, cesse sa thérapie, passe par des moments d'automutilation et vit une relation empreinte notamment de violence physique parfois, mais au moins psychologique. Les plaintes pénales déposées par la maman n'aboutissent pas, la police ne peut rien faire, et toute tentative d'aide éducative ou thérapeutique se heurte à un mur absolument infranchissable. La Fondation

Borel propose alors un studio, afin que Emilie bénéficie d'un lieu neutre, à elle, qui ne soit ni la maison, ni son copain, ni l'institution où, nous l'avons constaté, il lui est absolument impossible de vivre ne serait-ce que 24 heures. Le juge civil ayant accepté ce suivi (Emilie a 16 ans alors), elle intègre son studio radieuse et heureuse. Mais rapidement son ami vient l'y rejoindre, et après une intervention policière en raison de cris et de violence signalés par le voisinage, nous décidons de conserver ce lieu pour Emilie exclusivement. Dès lors, elle ne viendra plus au studio, mais celui-ci restera présent en permanence, tel un "objet flottant" (Ph.Caillé, Y. Rey). Les liens qui se développent par obligation (le suivi avec son éducatrice, notamment, sera toujours maintenu) permettent de faire vivre ce studio devenu virtuel. Il limite très probablement les débordements et la violence dans la relation du jeune couple : non seulement Emilie est suivie, mais un lieu neutre existe pour elle, quelque part. Cela prendra plusieurs mois pour qu'un jour, Emilie parvienne à prendre réellement conscience de la situation dans laquelle elle vit et à partir, en l'occurrence chez sa maman, tout en sachant qu'en cas de tensions dans son milieu familial, elle dispose d'un lieu où se rendre. Notre accompagnement s'exerce toujours et elle y fait appel. Un espoir est là...

Propos d'Emilie à ce sujet : *Quelqu'un qui t'aime ne te frappe pas, ne te rabaisse pas, ne t'insulte pas, ne brise pas tout ce que tu avais construit, ne gâche pas tous tes projets, quelqu'un qui t'aime t'enlace dans ses bras en te disant que tu es la plus belle et que tu vas réussir tout ce que tu entreprendras dans la vie. Pouvoir alors se confier à quelqu'un d'adulte est important.*

Louïse, un studio investi

Louise¹ est admise à la Fondation Borel au printemps 2016 à l'âge de 13 ans et demi. Ses relations avec sa famille sont très fluctuantes, elle est souvent seule aux rendez-vous de réseau et vit rarement avec l'un de ses parents. Après un début de placement où elle montre une belle image d'elle, les difficultés de respect du cadre institutionnel deviennent croissantes. Débutent fin 2016 de nombreuses fugues, mises en danger d'elle-même, d'importantes consommations de cannabis, etc. Début 2017 elle chute d'une fenêtre d'un premier étage et se blesse gravement. Le comportement, ensuite, continue d'être chaotique dans l'institution. Elle est très attachante, mais met tous les cadres institutionnels en grande difficulté, que ce soit le groupe éducatif ou l'école interne. Un point positif est relevé : sa capacité à aller deux jours par semaine en stage. Fin octobre 2017 elle décide de « quitter définitivement l'institution » et fugue à nouveau...Recherchée, elle sera hospitalisée quelques jours contre sa volonté. L'avenir devra passer soit par la recherche d'un milieu fermé, soit par l'acceptation de la part des professionnels d'un « studio NET », idée qui avait émergée en septembre 2017. Cette option est alors également portée par l'Office de Protection de L'Enfant qui en fait la proposition à

¹ Prénom d'emprunt

l'APEA. L'accord sera donné début novembre, non sans de grandes réserves du fait de l'âge de la jeune fille.

Dès lors on constate une évolution de la relation. Les liens qui s'étaient créés entre l'institution et Louise, peuvent davantage être exploités et se renforcent. Elle tient à son studio mais dysfonctionne tout de même encore fortement. Elle propose en mars un séjour à Time Out, qui offre transitoirement une sécurité physique autour d'elle et rassure les adultes. D'aucuns réactivent la perspective du recours au milieu fermé à long terme, mais la pesée d'intérêt nous conduit à maintenir le projet de « studio NET ». Louise parvient alors toujours davantage à avancer, à gérer ses rythmes de vie et elle maîtrise peu à peu mieux ses consommations. À l'heure d'écrire ces lignes, Louise continue son chemin et se dirige, nous l'espérons, vers une belle évolution. Rien n'est gagné, mais la qualité de la relation qui s'est développée n'aurait à notre sens jamais été possible si on avait eu recours à des placements contre sa volonté. Le sentiment d'une injustice supplémentaire² généré par de tels placements aurait à notre sens favorisé l'augmentation des problèmes comportementaux de la jeune fille.

Voyons ce que Louise dit de son vécu et du sens qu'a eu pour elle le « studio NET » :

« Oui je pense que ce qui a été mis en place m'a aidée, sinon j'aurais dû aller en milieu fermé et cela n'aurait pas marché pour moi à cette période-là de ma vie. Le studio m'a paru "gros". Je n'y croyais pas. Je n'avais pas mérité cela.

Au studio, je n'étais plus dans le cadre du foyer, je n'avais plus 4 éducateurs « qui étaient derrière mon dos », j'étais soulagée. J'ai pensé que j'avais toutes les cartes en mains pour faire quelque chose de bien. J'ai créé des liens avec mon éduc que « j'adore » (☺). Le studio est devenu mon chez moi et un endroit où je me sens protégée, où je me sens bien.

À cette période-là plus personne ne croyait en moi, ni dans ma famille ni au foyer. On me parlait de « trucs fermés ou psychiatriques ». Vous, un de mes éducateurs ainsi que mon assistante sociale, avez crû en moi et avez proposé cette « moins pire solution »...vous avez eu raison...et je vous en remercie.

Aujourd'hui je deviens de plus en plus autonome, j'ai commencé le SEMO et je recherche une place d'apprentissage pour l'année prochaine. J'ai rétabli des liens avec ma grande sœur ce qui m'aide à avancer dans ma vie de tous les jours. »

Evolution ultérieure : après des hauts et des moins hauts, Louise, adulte maintenant, a trouvé son chemin, est entrée en formation et acquis une belle autonomie.

*Jean-Marie Villat, Directeur de la Fondation Borel
et Louise*

² cf légitimité destructive dans « Ces loyautés qui nous libèrent », Catherine Ducommun-Nagy, Lattès, Paris, 2006

Conclusion

Ces exemples illustrent les chemins parfois complexes empruntés par certains jeunes en route vers l'âge adulte et démontrent qu'à leurs 18 ans, ces mêmes jeunes doivent pouvoir poursuivre un accompagnement s'ils le demandent, quand bien même ils ne seraient pas forcément déjà dans un processus de formation. En outre et parce que parler financement est actuellement nécessaire, ces prises en charges particulières ont un coût de l'ordre de 40% à 50% environ de la charge pour un jeune placé en milieu ouvert ordinaire. Dès lors limiter à 18 ans l'accompagnement des jeunes, que les mesures soient ordonnées sur une base pénale ou civile, constituerait à mon sens une erreur au plan humain d'abord, mais aussi au plan financier.

Jean-Marie Villat

ancien Directeur de la Fondation F.-L. Borel à Dombresson (1991-2021)